



## N° 254 DÉCEMBRE 2019

### SOMMAIRE

P. 2	CARRIÈRES ET MUTATIONS
P. 3	CONDITIONS DE TRAVAIL
P. 4	COLLÈGE
P. 5	LYCÉE
P. 6	ACTUALITÉS
P. 7	CATÉGORIES ET SECTEURS
P. 8	BILAN SOCIAL

## Une grève historique !

Jeudi 5 décembre, la France a connu une journée de grève historique. Dans l'académie de Nice, ce sont plus de 29 000 manifestants qui sont venus dire non à cette réforme des retraites que le gouvernement a tant de mal à défendre. Massif, historique, inouï, au moins inédit depuis près d'une décennie... À vrai dire, on ne sait plus quelle épithète coller à la mobilisation interprofessionnelle de ce jeudi ! Il y a bien longtemps qu'à Nice les forces de police n'avaient pas demandé aux organisateurs de prolonger une manifestation car le cortège était trop dense !

*Pour des raisons de publication, nous sommes obligés d'envoyer la maquette du NICE SNES à l'éditeur le 10 décembre, pour distribution pendant les vacances d'hiver. Vu l'actualité de ces derniers mois, certains articles vous paraîtront sans doute dépassés lorsque vous le recevrez. Ne nous en tenez pas rigueur !*



# BONNE ANNÉE

## 2020

*"Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible."*  
Antoine de Saint-Exupéry



## Édito

### Aujourd'hui dans la rue, demain on continue !...

Si Emmanuel Macron continue à se dire «calme et déterminé à mener cette réforme, dans l'écoute et la consultation», la détermination de la mobilisation ne fait plus de doute. Elle pouvait se lire sur toutes les banderoles des nombreuses manifestations : «Macron, retire ton plan». Les mots d'ordre dépassaient largement la question des régimes spéciaux et de la réforme des retraites. Les manifestants étaient aussi là pour dire stop à Macron et à la société du chacun pour soi, du néolibéralisme et du capitalisme qu'il impose. De l'aveu même du haut-commissaire aux Retraites Jean-Paul Delevoye, les enseignant-e-s font partie des grand-e-s perdant-e-s de la réforme des retraites.

Reçu à plusieurs reprises au ministère par Jean-Michel Blanquer et Jean-Paul Delevoye, le SNES-FSU, outre le retrait immédiat du projet de retraite par point, a réclamé au gouvernement un engagement solide sur la revalorisation des salaires.

A l'issue de la dernière réunion, aucune annonce de mesures précises n'avait été faite. Le soir même de cette mobilisation historique, le ministre de l'Education nationale tente de calmer le jeu. "La garantie que je donne c'est que le niveau des pensions ne baissera pas". Jean-Michel Blanquer aurait-il le pouvoir de multiplier les pains ?

Le gouvernement et le président de la République avaient même pris les devants et annoncé que le cas des enseignants serait pris en compte. Mais comment projettent-ils de faire ? Il y a près d'un million d'enseignants et toute hausse salariale monte vite à des sommes très importantes. Pour maintenir les retraites enseignantes au niveau où elles sont actuellement il faudrait une revalorisation très importante d'au moins un quart. Cela représenterait une hausse de la masse salariale d'au moins 10 milliards, probablement davantage. On voit mal le gouvernement décidé à débloquer les fonds nécessaires !

Pour avoir davantage de cotisants, il faut mener une politique de l'emploi ; davantage de salaires, c'est davantage de cotisations à répartir.

Enfin, il faut se décider à mettre à contribution les revenus financiers. Pour financer les retraites, d'autres solutions existent ! Mais, tout semble ordonné pour que les enseignant-e-s soient, en fait, de promesses. Blanquer aurait-il trop lu la tirade de Don Juan et nous prendrait-il pour Monsieur Dimanche puisqu'il déclare nous porter «beaucoup d'intérêt» mais surtout «sans intérêts...» !

Nous ne nous laisserons pas faire !

Souhaitons que le prochain acte de mobilisation contre la réforme des retraites soit à la hauteur du mépris affiché de ce gouvernement !

Fabienne Langoureau, Nice, le 9 décembre 2019.

## Le SNES-FSU reçu par le nouveau secrétaire général du rectorat

Le SNES-FSU a été reçu par le nouveau secrétaire général du Rectorat (M Bruno Martin), suite à sa nomination au 1er septembre.

### Dialogue social : plus que jamais à maintenir

Nous avons rappelé à notre interlocuteur la nécessité de maintenir un dialogue social de qualité. Il ne faudrait pas qu'au prétexte de la mise en œuvre de la loi de la transformation (destruction !) de la fonction publique, ses instances existantes (Comité Technique Académique, Conseil Académique de l'Éducation Nationale, Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, Comité Académique de l'Action Sociale) ne puissent plus jouer pleinement leurs rôles.

### Dossiers régionaux : il faut absolument s'en préoccuper

Avec la réforme territoriale en cours dans l'éducation nationale (création de huit services régionaux, de services inter-académiques, nomination d'un Secrétaire Général de la Région Académique), il est plus que jamais essentiel de continuer à suivre de près ces questions au niveau académique.

Les tablettes, prêtées aux collègues assurant des remplacements dans les établissements ayant opté pour les manuels numériques, doivent être assurées par les établissements.

Nous avons également alerté le secrétaire général sur l'annonce faite par le président de la région de la construction d'un lycée à Gonfaron.

Une nouvelle fois l'annonce d'un nouvel établissement s'est faite sans aucune concertation avec les représentants des personnels, même si cette localisation peut permettre d'ouvrir des formations dans une zone « sinistrée » (diagonale du vide sur une droite Fréjus-Orange).

Nous avons signalé les nombreuses questions que se posent nos collègues Psy-En depuis l'annonce de la création d'un service régional de l'information, orientation et lutte contre le décrochage sous l'autorité du recteur de la région académique.

### Conditions de remplacement :

Nous avons interpellé le secrétaire général sur les conditions d'emploi des TZR, en poste ou en attente d'affectation. Les obligations de service des TZR découlent de leur grade (certifié, agrégé, CPE) et en aucun cas de leur emploi. Il convient de respecter la discipline de recrutement, un TZR n'est pas mobilisable « au pied levé ».

Nous avons donc demandé qu'une circulaire académique recadre l'emploi et les conditions de travail de nos collègues remplaçants.

### Réforme du Lycée :

Enfin, nous avons rappelé notre opposition aux réformes du lycée et du baccalauréat et demandé l'annulation urgente de la première session de ces E3C, avec la transformation de la seconde en épreuves nationales en juin. Si le ministère persiste à imposer ces nouvelles épreuves, un cadre strict doit être mis en place dans l'académie.

Le passage des E3C doit être fait dans les conditions de l'examen (deux surveillants par salle, salle dédiée...), sur un temps banalisé et clairement identifié comme étant celui d'une épreuve de bac (période courte et définie nationalement).

La convocation des correcteurs et la répartition des copies doivent être gérées par le service des examens. Les inspections doivent organiser en amont des réunions d'entente afin de préserver des critères homogènes d'évaluation. Tous les correcteurs doivent bénéficier d'une décharge de cours et de la rémunération prévue par les textes pour cette charge supplémentaire de travail.

À bon entendeur, salut !

# ACTUALITÉ

## CARRIÈRES ET MUTATIONS : MOINS DE DROITS, PLUS DE PASSE-DROITS !

Les sections académiques du SNES-FSU et le SNES national ont organisé un séminaire le mercredi 16 octobre sur la réforme de la Fonction publique et les nouvelles modalités des actes de gestion (mutations, carrières, promotions, etc.).

Les nouvelles sont alarmantes puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, d'une casse organisée du paritarisme, c'est-à-dire du contrôle, par vos élus, des décisions individuelles qui concernent chaque agent. Le gouvernement s'attaque à votre droit d'être informé et défendu dans l'ensemble des actes de gestion qui vous concerne.

Les grandes lignes en quelques dates :

Le nouveau cadre statutaire va se décliner jusqu'en 2023.

- Suppression des commissions paritaires nationales et académiques sur les questions relatives aux mutations, demandes de détachement, réintégrations à partir du 1er janvier 2020.

- Suppression des commissions paritaires sur les questions de carrière (avancement, promotion hors-classe, classe exceptionnelle, liste d'aptitude...) à partir de janvier 2021.

- Création des CSA (Comité social administratif) qui naissent de la fusion des comités techniques et des CHSCT. Il est regrettable que le ministre qui se félicite d'avoir saisi ces mêmes CHSCT après des événements tragiques et récents, s'empresse de les supprimer.

En somme, il n'y aura plus d'examen individuel ou collectif préalable mais seulement des recours individuels en cas de contestation.

### Un système transformé de fond en comble : d'une défense collective à la valorisation de l'intérêt individuel

Comment cette offensive se traduit-elle concrètement ?

- Jusqu'à présent, vos élus, forts de leur expertise, vous conseillaient, par exemple, sur la stratégie la plus adaptée à votre projet de mutation. Ils effectuaient un travail de vérification exhaustif des vœux et barèmes de tout candidat à la mutation. Il en était de même pour votre passage à la hors-classe, ou pour l'accès au corps des agrégés. Après ces vérifications rigoureuses, nous étions en mesure de rétablir les collègues, TOUS les collègues, dans leurs droits.

- Nous corrigeons nombre d'erreurs commises par l'administration, un collègue pouvant être mieux affecté, une collègue ayant été oubliée du tableau à la hors-classe, un dossier égaré dont nous rappelons l'existence à l'administration...

- Désormais, seuls les agents nous ayant mandatés pourront espérer voir leurs droits défendus !

### Face à l'arbitraire et à l'opacité, exigeons la transparence !

Des recours nécessaires :

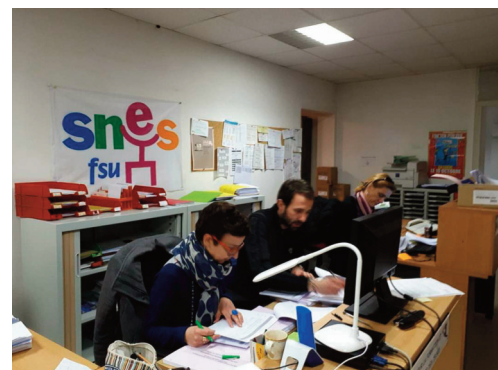
Les élus que vous avez choisis en décembre dernier ne pourront plus s'assurer que votre demande a été traitée de façon équitable. Ils ne pourront plus vous contacter puisqu'ils ne seront plus destinataires des documents récapitulant les demandes des collègues !

Il vous faudra donc désormais nous contacter systématiquement pour toute opération de gestion à laquelle vous participez, à commencer, cette année par les opérations du mouvement (inter ou intra).

À l'issue de la décision de l'administration, si vous n'obtenez pas satisfaction, vous devrez formuler un recours afin d'avoir des éléments d'explication pour comprendre cette décision. Ce sera la seule façon d'assurer justesse et transparence dans les actes de gestion. Néanmoins, vos élus continueront de siéger en commission disciplinaire, pour les refus de congé et de titularisation et pour la révision du compte-rendu d'entretien professionnel (rendez-vous de carrière). La coupe est pleine, nous devons rétablir un rapport de force car c'est la démocratie sociale qui est remise en cause.

Dans ce contexte, plus que jamais le SNES-FSU reste indispensable: c'est notre force collective qui doit l'emporter sur l'isolement des agents et l'individualisation des carrières !

Vos élus en CAPA : Julie Bagge, Didier Gianfer, Serge Muller, Alexandra Rongear



# ACTUALITÉ

## CONDITIONS DE TRAVAIL : STOP AU MALAISE !

Par  
Fabienne  
LANGOUREAU



Le suicide d'un enseignant met toujours au-devant de la scène la souffrance au travail.

Au-delà du suicide d'un individu et de la complexité que constitue toujours un tel passage à l'acte, on ne peut que s'interroger sur le désespoir extrême qui peut conduire à un tel geste et sur le lien entre santé et travail.

Non : Christine Renon et Frédéric Boulé ne sont pas morts d'être trop fragiles !

Ces nouveaux drames ont mis une fois de plus en évidence ce que le SNES-FSU n'a cessé de dénoncer, à savoir la dégradation des conditions de travail dans l'Éducation nationale.

### Redonner du sens au métier

Le métier d'enseignant a changé. Les politiques managériales imposent toujours plus d'implication, de motivation quand ce n'est pas de « rayonnement » : chacun doit rendre compte de son activité par rapport à des objectifs devenus individualisés, en termes de performances, dans un contexte de politiques économiques libérales où il s'agit de se positionner dans la concurrence.

L'éducation est devenue une marchandise. Ces évolutions managériales ne datent pas d'aujourd'hui, dans les entreprises privées particulièrement. Dans l'éducation, le mouvement est plus récent. Les tensions dans le travail puisent aux mêmes origines : mobiliser l'intelligence, la motivation, pour un travail toujours plus performant tout en limitant les coûts. Telle est, actuellement, l'impasse dans laquelle nous sommes.

Jean-Michel Blanquer a osé parler de « malaise » dont il faudrait tenter de rechercher les causes. Mais, lorsque le soutien social manque (à commencer par celui de la hiérarchie), on débouche forcément sur diverses pathologies, voire sur des gestes désespérés. Et nos gouvernements successifs ont tout fait pour que cette reconnaissance sociale diminue, voire disparaisse.

Si on ajoute à cela, depuis quelques années la succession de réformes qui ne font pas sens, avec des prescriptions qui restent totalement floues, au nom même, parfois, de l'autonomie laissée aux établissements. Il revient donc aux enseignants de transformer ce flou en cadre pour enseigner, de traduire une intention politique en activité concrète en tenant compte de l'environnement de travail (locaux, élèves, parents, directions, partenaires, évaluations, échéances etc.) : lourde tâche, beaucoup trop lourde. Que dire maintenant de la médecine du travail dans notre profession ? Sinon qu'elle est à proprement parler inexistante.

Enfin, un seul médecin de prévention, pour chaque département, c'est tout bonnement inadmissible et ça en dit long sur l'attractivité du métier...

À côté de cela, le nombre de demandeurs de postes adaptés est toujours en hausse de même que les demandes d'allègement de service. Mais, seules 50% environ des demandes peuvent être satisfaites !

Ce qui est inquiétant puisque cela signifie que ces enseignants, confrontés à de lourdes difficultés de santé ou en situation de handicap ont dû reprendre à temps plein avec toutes les difficultés et la souffrance qui va avec. Aussi, des collègues, plus nombreux, essaient de trouver d'autres voies professionnelles face à un métier qu'ils ne comprennent plus, qui ne fait plus sens.

Le problème, c'est que l'Éducation nationale se révèle incapable de diversifier les fonctions ou d'offrir des reconversions : malgré les promesses et les annonces, les passerelles vers d'autres fonctions publiques sont restées quasi inexistantes.

### Le rôle des CHSCT

Le SNES a demandé que soit ouverte une enquête du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, pour faire toute la lumière sur la disparition de notre collègue, professeur de SVT au CIV de Valbonne, Frédéric Boulé. Nous avons été entendus.

Un Registre de santé et sécurité au travail est à la disposition de tous les personnels dans chaque établissement. C'est une obligation réglementaire. On peut y reporter toutes les observations, informations et suggestions relatives à la sécurité et la santé au travail (au sens large), mais aussi à l'amélioration des conditions de travail. Remplissons ces registres !

Les CHSCT sont désormais des instances qui comptent. Ils ont pour mission de conduire des visites et des enquêtes, pour identifier les risques professionnels, les évaluer et faire des propositions d'amélioration.

Les CHSCT apparaissent comme la mauvaise conscience de l'État en révélant les carences institutionnelles. Ce qui explique peut-être pourquoi le Ministère de la Fonction Publique envisage leur disparition en les fusionnant avec les Comités Techniques dans la nouvelle loi de réforme de la fonction publique !

Le discours de l'institution qui nous enjoint à faire « plus avec moins » ; des enseignants, traités comme des « objets de réforme » et non comme des sujets individuellement et collectivement capables d'élaborer des réponses aux problèmes qui sont posés, l'absence de perspective de fin de carrière et l'inexistence de médecine du travail : NON, Monsieur Blanquer la simple annonce de la mise en place d'un « comité » de suivi qui examinera la souffrance au travail ne peut pas être la réponse adaptée et attendue ! Nous devons reconquérir le pouvoir collectif sur notre métier. La santé au travail est liée au contenu et à l'organisation du travail. Elle est affaire de tous. Nous ne pourrions trouver d'issue que collective à la crise du métier.

C'est la meilleure garantie de voir s'améliorer la santé au travail et d'éviter des drames, comme ceux que nous avons vécus en début d'année scolaire.

## Hommage du CIV de Sophia Antipolis

Toute la communauté éducative du CIV a été bouleversée d'apprendre le décès de Frédéric Boulé, enseignant de SVT, survenu le 20 septembre dernier. Pour tous ceux qui l'ont croisé, c'était un enseignant pleinement investi, consciencieux, bienveillant et surtout très aimé de ses élèves. Le nombre de témoignages qui ont afflué de la part des anciens du CIV en est la preuve. Frédéric, qui avait intégré l'équipe pédagogique de Science et Vie de la Terre du Centre International de Valbonne en 1991, était un fantastique collègue, disponible, sur qui on pouvait toujours compter, et avec qui il faisait bon travailler et échanger sur le métier. Pour tous ses collègues proches, Frédéric restera un fidèle ami, discret et passionné de voyages et de cultures lointaines. Au revoir Frédéric, tu nous manques.

Jean-Luc Bérenguer

## CHSCTA EXCEPTIONNEL

À notre demande, l'administration a convoqué un CHSCTA exceptionnel.

Cet acte, d'une violence extrême, laisse souvent les différents acteurs de l'Éducation nationale dans le désarroi.

Il a été décidé de mettre en place une commission d'enquête. Son travail sera de faire une analyse approfondie de cet événement au travers d'une expertise et d'une démarche paritaire afin de prendre les mesures de prévention appropriées.

Jean-Pierre LAUGIER



## Langues régionales

Les collègues enseignants de langues régionales subissent de plein fouet les économies de la dépense publique et se trouvent confrontés, sur le terrain, à des situations douloureuses de concurrence entre options, complaisamment entretenues par les autorités de l'EN. Suite aux réformes du second degré, ils se retrouvent de plus en plus à intervenir entre plusieurs établissements. Les situations de souffrance se multiplient : démissions, congés de longue durée... De ce fait, la nécessaire cohérence entre les divers degrés de l'enseignement des langues régionales, de la maternelle à l'université, est gravement mise à mal, détruisant peu à peu un dispositif patiemment construit, depuis la loi Deixonne 1951, par les luttes conjointes des syndicats (essentiellement ceux de la FSU) et des associations.

La fragilisation des dispositifs de l'enseignement public ouvre la porte à la (fausse) "solution" de l'enseignement associatif de statut privé, palliatif que ne sauraient accepter les militants de l'école pour tous que nous sommes. Nous voulons continuer à croire à la valeur citoyenne de la diversité linguistique et culturelle du pays, dont la prise de conscience permet l'acceptation de l'autre et écarte efficacement tous les replis identitaires.

La FSU a toujours été engagée dans la défense de l'enseignement de/en Langues Régionales. Sur le terrain, les conditions de travail sont aujourd'hui des plus difficiles : recrutement insuffisant qui provoque des ruptures de continuité, formation et accompagnement pédagogiques insuffisants, insuffisance d'outils et de supports pédagogiques ; marginalisation de l'option en collège et en lycées ; administration qui ne fait pas vivre les instances de concertation voire les contourne (ex : CALR) ; politique linguistique très variable selon les collectivités territoriales...

La spécificité de l'enseignement bilingue doit être intégrée dans les nouvelles maquettes des INSPE et dans les formations universitaires.

Il est nécessaire de mettre en place une véritable politique linguistique des langues régionales, avec des moyens fléchés, le maintien des postes même quand les effectifs fléchissent et une augmentation du recrutement.

La création récente d'une agrégation spécifique a répondu à une attente des collègues, mais cela ne règle pas les difficultés spécifiques de l'enseignement des langues régionales !

Jean-Paul CLOT

# COLLÈGE

## LES ÉQUIPES SOUS TENSION

Par  
Vassilia  
MARGARIA



À la rentrée, le SNES-FSU de Nice a lancé une enquête sur la situation dans les collèges. Les résultats que nous détaillons ci-après permettent d'avoir une photographie de la situation en ce premier trimestre 2019 et, plus particulièrement, des effets délétères de la réforme des collèges.

### Effectifs

Dans près d'un tiers des cas, l'effectif maximal par classe est de 29 élèves. Dans 37,5% des collèges, il monte à 30 et dans 6,5% jusqu'à 31.

Dans la partie question ouverte, plusieurs d'entre vous ont témoigné des difficultés liées à ces effectifs qui explosent : démission de personnels précaires confrontés à des classes surchargées, élèves en liste d'attente sans affectation à la rentrée, salle de classes ne pouvant accueillir les 32 personnes présentes (élèves + enseignant + AESH)...

### Vie scolaire

Dans 81% des collèges il n'existe qu'un seul poste de CPE. La moyenne des emplois temps plein d'AED est, quant à elle, de 4. D'autre part, qu'il s'agisse des assistants pédagogiques ou des assistants de prévention, on ne les retrouve que dans environ 6% des collèges. Enfin, les AESH (Accompagnant d'élève en Situation de Handicap) sont eux en moyenne 3,6 par collège.

### Langues

D'après les réponses obtenues, il n'y a de groupe en langues que dans un peu plus d'un tiers des établissements interrogés. Les classes bi langues existent dans 62,5% des collèges. L'enseignement du latin et/ou du grec, est maintenu dans 87,5 % des cas. En revanche, seuls 12,5 % des collèges offrent encore un enseignement de langue régionale.

### Sciences et technologie

Les groupes en sciences existent dans un peu plus de 80% des collèges interrogés. La technologie est moins bien lotie avec des groupes dans un peu plus de la moitié des établissements, seulement. L'EIST (enseignement intégré de science et technologie) est mis en place dans un quart des collèges interrogés, essentiellement en 6ème. Les professeurs de technologie sont les plus souvent impliqués. Ces collègues espèrent-ils peut-être ainsi récupérer des moyens perdus par ailleurs (perte des groupes, de l'heure de laboratoire) ?

### Accompagnement personnalisé (AP) et Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)

Dans les 81 % des collèges déclarant mettre en œuvre l'AP – les 19 % restants ayant répondu « ne sais pas » - cela se fait de façon systématique en 6ème. Sans surprise, l'AP concerne en premier lieu

les lettres et les mathématiques, maigre compensation de la baisse des horaires disciplinaires engendrée par la réforme des collèges. Les EPI, autre dispositif emblématique de la réforme des collèges 2016, ne subsistent que dans la moitié des collèges interrogés. Aucun EPI n'est programmé en 6ème. Les disciplines les plus impliquées sont les lettres ainsi que les sciences et technologie puis l'histoire-géographie.

### Devoirs faits

Dispositif imaginé par JM Blanquer, les « devoirs faits » concernent systématiquement les élèves de 6ème. Les autres niveaux le sont dans 85% des cas. Les « Devoirs faits » sont organisés essentiellement en fin de journée (85% des réponses), puis en début de journée ou pendant les plages libres de l'emploi du temps (35,7% des réponses). Enfin dans 28,6 % des cas, les « devoirs faits » sont proposés pendant la pause méridienne. Pourtant, le code de l'éducation prévoit bien « une pause méridienne d'une durée minimale d'une heure trente (...) assurée à chaque élève » (sic !). Enfin, la taille des groupes, qui rappelons le, n'est pas délimitée par les textes, est variable : moins de 8 élèves dans seulement 7% des cas, majoritairement (à 64 %) entre 8 et 12 et dans près d'1/3 des collèges entre 12 et 20 élèves.

### Classes sans notes

Si, d'après les résultats de cette enquête, les EPI semblent en régression, les classes sans notes, autre mesure emblématique de la réforme des collèges paraissent, elles, en progression. Près de 70% des collègues interrogés répondent en effet avoir instauré de telles classes. C'est le niveau de 6ème qui est concerné en tout premier lieu, les autres niveaux n'étant impactés qu'à la marge. Dans 40% des cas, les équipes ne sont pas volontaires dans la mise en place de ces classes ! Rappelons que, légalement, on ne peut pas obliger un enseignant à évaluer uniquement par compétences car même le conseil pédagogique ne peut porter atteinte à sa liberté pédagogique (code de l'éducation -article L912-1-1). Mais les pressions peuvent parfois être très fortes. Ces situations doivent être signalées dans le registre Santé et Sécurité des collèges. Il faut donc construire des résistances collectives.

N'hésitez pas à contacter la section académique pour nous faire remonter la situation dans vos collèges. Afin que nous puissions partager les informations et organiser au mieux, tous et toutes ensemble, la résistance pédagogique, contactez les sections académiques des Alpes-Maritimes (S2 06) et du Var (S2 83) : des militant.e.s pourront venir vous rencontrer dans les établissements et co-animer vos réunions syndicales !

# LYCÉE

## LES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU (E3C)

Par  
Fabienne  
LANGOUREAU



Le flou règne toujours sur l'organisation des E3C. Ces épreuves, pensées comme un compromis entre le contrôle continu et une épreuve terminale, ne sont en rien une solution acceptable. Pour les enseignants, les E3C représentent une surcharge de travail indéniable - dont la rémunération n'est encore qu'une hypothèse au Ministère - et dénaturent le rapport aux élèves : l'enseignant n'est plus seulement là pour leur transmettre des connaissances et leur préparer à l'examen, mais pour sanctionner leur niveau dans le cadre du bac. Les élèves subissent un accroissement du nombre d'évaluation et d'examens, alors que cette réforme était faite, également, pour éviter le bachotage.

De même, le ministère souhaitait, soi-disant, éviter la désorganisation des établissements en période de baccalauréat. Or, maintenant, celui-ci se décline désormais sur deux ans d'épreuves plutôt que sur deux mois. Le stress sera permanent ! Les conditions matérielles de ces épreuves dites communes sont également inacceptables. Le passage des E3C doit être fait dans les conditions de l'examen (deux surveillants par salle, salle dédiée...), sur un temps banalisé et clairement identifié comme étant celui d'une épreuve de bac. L'ensemble des épreuves doit être organisé sur une période courte et définie nationalement. La convocation des correcteurs et la répartition des copies doivent être gérées par les services rectoraux des examens.

Les inspections doivent organiser en amont des réunions d'entente afin de préserver des critères homogènes d'évaluation. Tous les correcteurs doivent bénéficier d'une décharge de cours et d'une rémunération prévue par les textes pour cette charge supplémentaire de travail. N'hésitez pas à interpellier collectivement les IPR, par courrier, à alerter les parents d'élèves et à faire adopter des motions en CA. Le SNES-FSU continue de demander l'annulation urgente de la première session de ces E3C, et la transformation de la seconde en épreuves nationales en juin. Si le ministère persiste à imposer ces nouvelles épreuves, le SNES-FSU exige qu'un cadrage strict soit mis en place, afin de garantir au maximum l'égalité de traitement entre les candidats.



## DESTRUCTURATION DU GROUPE CLASSE

Par  
Fabienne  
LANGOUREAU



Avec la réforme du Lycée, le groupe-classe a explosé. Combinaisons d'enseignements variables, nécessité de faire intervenir plusieurs enseignants pour une même discipline, diversité de langues vivantes : autant de facteurs qui ont atomisé les emplois du temps (professeurs et élèves), et multiplié les sous-groupes, au sein des classes devenues simples agglomérats d'élèves et non plus entité collective. Les conséquences sont multiples : les élèves ne se connaissent plus entre eux, les enseignants ne connaissent pas les mêmes élèves, pas même le professeur-principal, lequel doit ainsi essayer d'être au centre d'une constellation d'élèves et de collègues (40-50 professeurs), et se retrouve dans l'impossibilité d'assurer la cohésion et la cohérence.

Comment, dans de telles conditions, tenir le conseil de classe traditionnel, qui, à un rythme trimestriel, permettait aux équipes pédagogiques de partager bilan et synthèse du suivi des élèves ?

Des pistes ont été évoquées dans le cadre du comité ministériel de pilotage et de suivi de la réforme du lycée.

Toutes sont invisibles pour les spécialistes que nous sommes : un conseil de classe décliné en une version pour le tronc commun et une autre consacrée aux enseignements de spécialités, un conseil de classe restreint, professeur principal remplacé par des professeurs référents en charge du suivi d'un groupe d'élèves...

Tous ces pis-aller veulent signer la fin du regard croisé sur l'élève, de l'échange collectif, et visent à encourager les parcours individuels.

Une logique qui rappelle la « philosophie » d'un autre projet d'actualité, celui des retraites, qui cherche, également, à imposer l'idéologie du « chacun pour soi » !

## Orientations budgétaires pour les lycées : quel manque d'ambition !

La Région déclare vouloir améliorer la carte des formations, mais pour le moment aucun détail et surtout aucun montant chiffré ne sont fournis. A ce stade tout cela reste une déclaration d'intention. Pourtant des améliorations sont indispensables. D'une part, des zones de notre académie restent pauvres en lieux et offre de formation. D'autre part, il faut pouvoir prendre en compte les évolutions nécessaires avec de nouveaux métiers liés, par exemple, à la transition écologique.

En terme de construction neuve, après les annonces de M. Estrosi, alors Président de la Région PACA, de l'ouverture de deux nouveaux lycées dans le Var (centre Var et Montauroux), l'assemblée plénière du Conseil Régional a décidé, le 16 octobre dernier, la construction d'un lycée dans la commune de Gonfaron. Il est urgent que le rectorat et la Région ouvrent des discussions sur les formations à mettre en œuvre dans ce nouvel établissement, qui pour les syndicats de la FSU en charge du second degré (SNES, SNUEP, SNEP), doit comporter une Section d'Enseignement Professionnel, un internat et des formations post-bac. Concernant les opérations pour les équipements sportifs, sur cinq programmations, trois concernent des établissements de notre académie.

Il s'agit de structures au LP Cisson à Toulon et au lycée d'Estienne d'Orves à Nice et d'un mur d'escalade au lycée de la montagne à Valdeblore. Concernant les opérations significatives de travaux de réhabilitation-extension : sur les neuf programmations, une seule concerne notre académie ! Il s'agit du lycée Paul Augier à Nice. Si l'on peut comprendre la nécessité de programmer de grosses réhabilitations, nous souhaitons aussi avoir connaissance du Plan Prévisionnel d'Investissements pour avoir une vision d'ensemble des choix programmés par l'exécutif régional.

Pour notre académie, il demeure des réhabilitations conséquentes à mettre en œuvre rapidement comme par exemple la réhabilitation du lycée Beaussier à la Seyne sur Mer ou la nécessaire extension des locaux pour accueillir de façon correcte le nouveau Diplôme des Métiers d'Art au lycée René Goscinny de Drap.

Le SNES-FSU reste persuadé que l'exécutif régional délaisse certaines urgences. Le choix de financer des bourses au mérite, de multiplier le nombre de caméras et de jouer les « apprentis sorciers » avec les essais de reconnaissance faciale n'en sont pas et sont autant d'investissements qui se font au détriment du maintien et de la rénovation de l'existant !

Richard GHIS

## SOUTIEN À NOTRE CAMARADE OLIVIER SILLAM on lâche rien !

Le 19 décembre, notre camarade Olivier Sillam ainsi que trois autres manifestant-es (dont deux de Solidaires Étudiant-es) sont passés en procès pour soi-disant outrage lors de la manif syndicale du 9 mai dernier. Personne n'a oublié la violence de l'interpellation de notre camarade Olivier, qui manifestait pacifiquement et qui a déposé plainte contre X pour violences par personne dépositaire de l'autorité. Ce procès a surtout mis en évidence la remise en cause de la liberté d'expression. Nous avons été nombreux à les soutenir ce jeudi 19 décembre à partir de 8h30 devant le Palais de justice de Nice. Nous sommes en attente du verdict !



## Elections internes à la FSU : une grande stabilité

Quelques semaines avant le Congrès national de Clermont Ferrand, se déroulaient les élections internes de la FSU. On ne peut que regretter une participation insuffisante et un nombre trop important d'établissements dans lesquels le vote n'a pas été organisé.

Il est à noter, malgré tout, que le vote des adhérents du SNES est, lui, en progression de plus de quatre points par rapport au dernier scrutin. Il y a également un maintien des équilibres entre les tendances tant au SNES qu'à la FSU : le courant de pensée Unité et Action est toujours largement majoritaire (75.2 % au SNES, 70.7 % à la FSU) suivi d'Ecole Emancipée (15.1 % au SNES, 21.2 % à la FSU), d'Emancipation, URIS et Front Unique, ces derniers atteignant des scores entre 2 et 4 %.

Ce pluralisme fait la force de notre syndicalisme en alimentant les débats et les controverses qui permettent, in fine, de trouver synthèse et consensus.

Face à un gouvernement hostile qui ne nous écoute pas, dans un contexte politique qui ne facilite pas l'action syndicale, la détermination des militants et des adhérents des syndicats de la FSU doit rester intacte.

Jean-Paul Clot

# ACTUALITÉS

## RÉFORME DES RETRAITES

Par  
Fabienne  
LANGOUREAU



La réforme des retraites que veut mettre en place le gouvernement entraînera un bouleversement total du système actuel, qui était un système de solidarité entre générations. Surtout, cette réforme éloignerait définitivement la perspective de vivre dignement avec une pension suffisante à la fin de sa carrière. Le système actuel est un système de prestations définies et les pensions sont financées sur le principe de la répartition. Avec cette réforme, la seule certitude concernerait les cotisations définies à l'avance pour l'ensemble de la carrière mais les prestations, en revanche, seraient incertaines. Il sera donc impossible de prévoir le montant de la pension versée au moment du départ en retraite.

### Une réforme systémique

De plus, cette réforme doit se faire à «enveloppe constante» puisque les prestations seraient bloquées à 14% du PIB alors qu'il y aura de plus en plus de retraités ! Cela entraînera forcément une baisse de l'ensemble des pensions !

Actuellement, les pensions sont calculées à partir de la prise en compte des salaires des six derniers mois. Ce salaire est ensuite multiplié par un taux de pension, éventuellement réduit ou augmenté par la décote ou surcote.

Enfin ce nouveau chiffre obtenu est multiplié par un coefficient (rapport entre le nombre de trimestres effectivement cotisés, c'est-à-dire, la durée d'assurance) et le nombre de trimestres nécessaires en fonction de sa génération. Après réforme, les pensions seraient calculées à partir des salaires de l'ensemble de la carrière. Toute rémunération donne lieu à cotisations équivalent à peu près à 28% du salaire brut.

Ces cotisations permettent de capitaliser des points (pour le moment, la valeur d'achat du point = 10€ et la valeur de service = 0,55€).

Mais, la valeur du point pourra varier en fonction de la conjoncture économique !

En conclusion, le gouvernement entretient volontairement le flou à propos de cette réforme. C'est une stratégie pour faire croire à son abandon mais, comme d'habitude, il continue à avancer, malgré le mécontentement croissant chez les français.

Macron se méfie car il pense déjà aux présidentielles et veut se rallier une aile sociale démocrate qui défend des choix individuels.

### Retraite à points : point de retraite

Ne nous y trompons pas : cette réforme est un alignement vers le bas et ne garantit plus aucun droit. Le gouvernement est conscient que cette réforme des retraites sera particulièrement préjudiciable aux enseignants et Delevoye reconnaît lui-même une baisse, en moyenne, de 30% des pensions pour tous ! La retraite est une conquête sociale qu'il est possible de financer, si l'on cesse d'organiser le déficit en multipliant les exonérations de cotisations et si on élargit l'assiette des cotisations aux revenus financiers des entreprises. Une politique favorable à l'emploi et à l'augmentation des salaires permettrait une hausse des cotisants et donc des cotisations : voilà notre choix de société !

On ne se mobilise jamais pour rien et une chose est sûre : sans mobilisation on n'obtient rien !

## LE LYCÉE JULES FERRY À CANNES À L'HEURE DU 1.0

Par  
Didier  
GIAUFER



Ce jeudi 14 novembre, les collègues du lycée Jules FERRY à Cannes ont manifesté à 10h leurs inquiétudes et leur ras le bol. La raison : l'informatique dans l'établissement.

Une majorité de professeurs s'est retrouvée sur les marches devant l'établissement pour dénoncer les mauvais fonctionnements du réseau et des ordinateurs dans une grande partie de l'établissement : rien ne va plus ! A cela s'ajoutent des problèmes avec les nouvelles tablettes du conseil régional, notamment des soucis de wifi, ce qui rend les manuels numériques inutilisables. Avant de parler du «tout numérique», il serait important que la Région et les services concernés soient capables de gérer et d'entretenir les réseaux déjà existants.



Il semble que ce soit surtout un problème de manque de personnel et de suivi qui est à l'origine de ces dysfonctionnements.

Le résultat est néanmoins navrant : beaucoup d'argent est investi dans l'équipement numérique des établissements, sans que l'on ait une

réelle prise en compte de la réalité du coût de l'entretien et du fonctionnement de ces outils. Ce sont les élèves et leur éducation qui en pâtissent alors que cela devrait améliorer leurs conditions de travail.

Le SNES-FSU soutient l'action spontanée des collègues de ce lycée et les soutiendra dans leurs démarches pour essayer d'aboutir à une solution qui leur permettrait de retrouver des conditions d'exercice correctes.

# CATÉGORIES ET SECTEURS

## SITUATIONS MÉDICALES : LE SNES-FSU À VOS CÔTÉS

Par  
Carine  
DREVET



**V**ous êtes toujours plus nombreuses et nombreux à contacter la permanence de la section académique du SNES-FSU de Nice pour témoigner de conditions de travail de plus en plus dégradées, ce qui impacte considérablement notre santé. Le travail des militant.e.s du SNES-FSU en charge du secteur « personnels en difficulté » est, entre autres, d'intervenir auprès des services du Rectorat. Toujours UN seul médecin-conseil au Rectorat pour les quelques 25 000 personnels, dont 13 000 dans le second degré : c'est INSUFFISANT et nous le dénonçons régulièrement lors de la tenue des CHSCT (Comités d'Hygiène Santé et Conditions de Travail). Malgré tout, les mandats portés par le SNES-FSU ont permis des avancées et améliorations. Ainsi, la circulaire de mai 2018 permet dorénavant de déposer une demande de temps partiel thérapeutique dès le premier jour d'arrêt maladie ordinaire (au lieu de 6 mois auparavant) : <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/05/cir43366> Nos interventions régulières ont permis de rectifier des erreurs sur salaire (prélèvements de jours de carence abusif...) et d'apaiser les tensions avec la hiérarchie, la pression des chefs d'établissement. Nous œuvrons

aussi pour faire perdurer l'obtention des temps partiels thérapeutiques comme les allègements de temps de travail - qui restent en nombres insuffisants pour l'académie. Au final, grâce aux interventions du SNES-FSU, de nombreuses situations ont pu être améliorées.

### Quelques dates à retenir :

La circulaire "aménagement temps de travail-allègement de service-demande poste adapté" 2019/2020 est parue :

- Poste adapté : date limite de dépôt le 26 novembre. Nous avons reçu vos dossiers, n'hésitez pas à les compléter par toutes pièces complémentaires.

- Pour les aménagements et allègements de service : date limite de dépôt des dossiers le 4 mars : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/Handicap\\_tous\\_concernes/36/2/Social2019-accompagnement-circulaire-EEO-2d-public-enseignants\\_1201362.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Handicap_tous_concernes/36/2/Social2019-accompagnement-circulaire-EEO-2d-public-enseignants_1201362.pdf)

Afin que nous puissions vous défendre au plus juste, pensez à nous faire parvenir une copie de vos dossiers par mail ou papier au local du SNES ou à [s3nic@snes.edu](mailto:s3nic@snes.edu). Pour toutes demandes, renseignements, aide, soutien, une permanence se tient les lundis de 10h à 16 h au local du SNES-NICE, 264 bd de la Madeleine.

## NON-TITULAIRES : S'ORGANISER AVEC LE SNES-FSU

Par  
Rozenn  
CROS



**L'**Éducation nationale fait régulièrement appel à des agents non titulaires pour combler les postes non pourvus ou remplacer un.e collègue. Les collègues non titulaires exercent les mêmes missions que les collègues titulaires. Toutefois, ces emplois sont souvent précaires et il est difficile pour les collègues de défendre leurs droits ou d'envisager une évolution de carrière. Pour ce faire, dans un premier temps, connaître ses droits est une étape importante : il ne faut pas hésiter à contacter la section académique SNES-FSU pour toute question (cdisation, réévaluation des salaires, période d'essai, retard de salaires...). Nous répondrons à vos questions et vous accompagnerons dans vos démarches. Dans un deuxième temps, le SNES-FSU s'assure que le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat est respecté. Ce texte est essentiel car il régit les droits et devoirs des agents non-titulaires. Le SNES-FSU a également participé à la rédaction

des textes réglementaires de 2016/2017 qui ont apporté des améliorations réelles dans la gestion des agents non-titulaires. Si vous constatez que vos droits ne sont pas respectés, contactez votre section académique.

Conséquences du projet de retraite pour les non-titulaires: Le SNES-FSU est d'autant plus attentif actuellement à la situation des non-titulaires car elles et ils seront d'autant plus impactés par le projet de réforme de retraite. En effet, le système de retraite par points prend en compte toutes les années de la carrière : y compris les plus mauvaises !

L'urgence d'un plan de titularisation pour tous les contractuels, l'arrêt du recours à la précarité, la généralisation de la prise en compte de l'expérience professionnelle dans le reclassement à l'entrée dans la Fonction publique et une revalorisation salariale pour toutes et tous sont plus que jamais nécessaires ! Le SNES-FSU continuera à informer, suivre et défendre tous les agents non titulaires, n'hésitez pas à nous tenir informés.es des difficultés que vous rencontrez au quotidien !

## TZR : LE SNES VOUS DÉFEND

Par  
Malou  
MACCIOTTA



TZR depuis 2016 j'ai, à de nombreuses reprises, contacté le local du SNES-FSU à Nice afin d'avoir des réponses à mes interrogations. Les permanenciers du local à Nice ont toujours su m'écouter et me conseiller du mieux possible. C'est donc avec plaisir que j'ai accepté de m'occuper du secteur TZR au sein du SNES-FSU à

Nice afin de pouvoir, à mon tour, aider les collègues TZR et partager mon expérience.

Je suis au local le jeudi, n'hésitez pas à me contacter pour toute question et venez nombreux pour participer au stage TZR qui se déroulera le vendredi 17 janvier 2019 au lycée Renoir à Cagnes sur mer !

## Formation stagiaires Mercredi 20 novembre

Le SNES-FSU a assuré une formation dans l'amphithéâtre du site George V, à Nice, en présence du responsable national du secteur, Alain Billate. 90 stagiaires ont suivi cette formation. Le bilan est inquiétant. Le format universitaire du master et les modalités d'évaluation se combinent difficilement avec la dimension professionnelle de l'année. L'année de stage, très lourde, est souvent mal vécue : stress, grande fatigue, charge mentale très importante. S'ajoute à cela le fait que certains formateurs agitent le spectre de la non-titularisation à la moindre anicroche. Le nombre d'évaluations contribue à renforcer cette crainte de ne pas être titularisé. Actuellement, sur bien des aspects, les formations dispensées par l'INSPE ne donnent pas satisfaction : surcharge de travail, conséquence d'un temps de service trop élevé et d'une évaluation souvent très lourde et parfois infantilisante, formations inutiles ou inadaptées, impossibilité de mettre en place de véritables parcours adaptés, faute de moyens... Tout cela nuit à la fois à la qualité de la formation, qui devrait permettre de réels liens avec la recherche, et à l'entrée dans la carrière, qui devrait se faire plus sereinement. La qualité du système éducatif repose sur ses enseignants, la formation et l'entrée dans le métier sont donc cruciales. Dans ce contexte, le SNES réclame un cadrage clair et national des formations. L'harmonisation des volumes horaires et du nombre d'évaluations doit être une priorité. Une formation adaptée à la situation de chaque stagiaire doit pouvoir être proposée. Il ne doit plus y avoir de nécessité de validation d'un nouveau diplôme pour les stagiaires déjà titulaires d'un master dans leur discipline. Afin d'améliorer les conditions d'entrée dans le métier, nous allons demander une audience au nouvel administrateur de l'INSPE, dès qu'il sera nommé, pour rappeler nos mandats :

- un tiers du temps en responsabilité devant élèves, le reste du temps en formation durant l'année de stage. La première année suivant la titularisation, un mi-temps devant élèves, en formation le reste du temps et un service avec une décharge de 3h la deuxième année.

Nous lui demanderons également d'intervenir auprès des formateurs pour que cette année soit une année de formation et non d'évaluation sanction ! Surtout n'hésitez pas à nous signaler toute difficulté, sans attendre la triple évaluation du mois de mai. En contactant les responsables du secteur.

Fabienne Langoureau

# BILAN SOCIAL

## BILAN SOCIAL 2017-2018 SOU MIS AU CTA JUILLET 2019

Par  
**Fabienne  
LANGOUREAU**



Le bilan social de l'académie est un outil d'observation qui permet de rendre compte du fonctionnement de l'académie dans tous les aspects de la gestion des personnels à n-1.

Notre académie se situe parmi les académies à plus forte disparité sociale, avec au total un taux de pauvreté bien au-dessus de la moyenne nationale ! Or, nous restons dans le même temps en tête du taux d'élèves par classe, là-aussi au-dessus de la moyenne nationale.

### I – Les effectifs :

Il y a 12 231 enseignants du public du 2nd degré c'est-à-dire qu'à eux seuls ils constituent 54,2% des personnels enseignants. En 2017-2018, il y a eu de nouveau 77 enseignants de plus. Mais cette légère hausse était censée faire face à la rentrée à la hausse de 490 élèves de plus, soit l'équivalent d'un collège.

### II. Carrière des enseignants :

#### 1. Résultats aux concours :

Concours internes des personnels enseignants du 2nd degré : En 2018, par rapport à 2017 : 145 candidats de moins inscrits, avec un taux de réussite qui augmente d'un peu plus de 1% mais avec 145 candidats de moins !

Concours externes : En 2018, 202 inscrits de moins, 154 présents de moins et 31 admis de moins !

L'augmentation du nombre de postes aux concours ne peut à elle seule résoudre la crise de recrutement enclenchée dès les années 2000.

Ces chiffres témoignent d'une perte d'attractivité de nos métiers. Pour le SNES-FSU, les solutions préconisées par le Ministre en matière de recrutement, faussement appelées « pré-recrutements », ne permettront pas d'attirer plus de candidats.

MAL PAYÉ-E  
MÉPRISÉ-E  
PRÉCARISÉ-E

**ASSEZ !**



#### 2. Rémunération des enseignants :

Le pouvoir d'achat des enseignants est en baisse de + de 25% depuis 1981. L'indice moyen de rémunération d'un enseignant du 2nd degré dans le public a légèrement augmenté (618,3 points contre 600,9) de 17,4 points d'indice ! Deux hausses successives de la valeur du point d'indice ont eu lieu en 2016-2017 : + 0,6 % au 1er février 2017, + 0,6 % au 1er juillet 2016. Pour arracher ces augmentations, la FSU a pesé de manière déterminante à tous les niveaux lors des discussions relatives au protocole PPCR. Cependant, ce processus est trop étalé dans le temps et ne rattrape pas les pertes subies. Il ne répond donc qu'imparfaitement à l'urgence de la revalorisation salariale revendiquée par les personnels.

### III. La vie des personnels :

#### 1. La mobilité des enseignants du second degré :

La mobilité est un problème dans notre profession et c'est également un obstacle au recrutement de nouveaux enseignants. Au mouvement inter-académique, on peut noter une légère hausse des personnels qui sont parvenus à obtenir leur mutation de 8,4 %.

Mais, on reste à un taux de satisfaction de moins de 50%, seuls 48,9 % des candidats à une mutation obtiennent satisfaction. Pour le mouvement intra-académique, le nombre de participants au mouvement intra-académique, a encore chuté : 141 candidats de moins. Avec la réforme de la fonction publique, le gouvernement a signé la suppression du paritarisme, c'est inadmissible et le SNES-FSU ne renoncera pas !

#### 2. Congés formation :

Nous ne pouvons que continuer à déplorer le faible nombre de congés accordés. En 2017-2018 : 35 congés formation attribués pour 794 demandes ! Alors qu'il s'agit pour les enseignants d'avoir enfin l'occasion de se former et de passer des concours en vue d'une amélioration de carrière.

#### 3. Bilan des absences et congés :

Ces chiffres présentés contredisent les idées toutes faites selon lesquelles les professeurs sont toujours absents. Le taux est inférieur au taux d'absence des salariés du privé en France. Au total, les enseignants sont donc en moyenne absents 8 jours par an, pour maladie ordinaire, vu la difficulté du métier cela paraît vraiment dérisoire et démontre la conscience professionnelle des collègues.

#### 4. Remplacements :

Cela dit, il peut arriver d'être absent. Et dans ce cas, encore faudrait-il pouvoir

être remplacé. Or, le nombre de professeurs remplaçants titulaires a chuté de manière inquiétante et est passé de 401 à 363 ! Dans le même temps, les besoins en remplacement ont eux-aussi augmenté ! Il reste donc toujours environ 36% des remplacements qui ne peuvent être effectués par des personnels titulaires. Ce qui persiste parallèlement, c'est justement le recours aux personnels non titulaires pour assurer ces remplacements, c'est à dire toujours le même choix de la précarité au détriment de la stabilité : taux multiplié par 4 depuis 7 ans ! La réforme de la fonction publique avec l'élargissement des dérogations au principe du recrutement par concours sur un emploi permanent va faire du contrat et de la précarité la voie principale de recrutement, cela va fragiliser le fonctionnement et la continuité des services.

#### 5. Les retraites :

Lorsqu'on observe la répartition des congés maladie ordinaire ou pour maladie grave, on se rend compte que la tranche d'âge la plus touchée est de loin les 50 ans et plus. Or, parallèlement, on peut observer des départs à la retraite de plus en plus tardifs depuis 5 ans, soit 63 ans. Force est de constater que les personnels sont obligés de travailler plus longtemps pour partir avec une pension raisonnable, mais au détriment de leur santé.

### IV. Accompagnement des parcours professionnels :

#### 1. Demande d'adaptation du poste de travail au titre du handicap :

Le nombre de demandeurs de postes d'adaptés est en hausse de même que les demandes d'allègement de service qui ne cessent d'augmenter, seuls 70 % des demandes ont pu être satisfaites. Ce qui est inquiétant puisque cela signifie que ces enseignants, confrontés à de lourdes difficultés de santé ou en situation de handicap, ont dû reprendre à temps plein avec toutes les difficultés et la souffrance qui va avec.

#### 2. Accompagnement des parcours professionnels :

En ce qui concerne les entretiens de mobilité de carrière, les demandes sont également en hausse. Plus de la moitié des demandes concernent des difficultés professionnelles, c'est énorme et préoccupant. Notre métier devient plus difficile, est-ce la peine de le souligner de nouveau.

### V. Action sociale :

#### 1. Service social :

Les besoins sociaux sont en hausse. Les motifs d'intervention du service social en faveur des personnels continuent à être très élevés. Ces motifs sont révélateurs : les motifs économiques essentiellement, c'est-à-dire liés aux difficultés financières !

#### 2. Médecine du travail :

Deux médecins de prévention pour l'académie. Il y a eu 1144 visites pour, ne l'oublions pas, 25 000 enseignants : le rapprochement de ces deux chiffres se suffit à lui-même ! Là aussi, ça en dit long de l'état de souffrance des personnels.

### VI. Inégalités hommes/femmes :

Pour les enseignants du second degré : 59,8% des professeurs sont des femmes, 40,16% sont des hommes. La féminisation la plus importante concerne les personnels non titulaires pour les enseignants et ce pourcentage ne cesse d'augmenter. C'est aux femmes que sont réservées les qualifications et les revenus les plus bas. En ce qui concerne les retraites : on y trouve le reflet des carrières plus courtes, davantage marquées par le temps partiel, les congés parentaux et donc des pensions plus faibles. Enfin, le dernier point concerne bien sûr celui de la rémunération. Le constat est affligeant :

on enregistre une différence de 20,6 point d'indice salarial moyen en faveur des hommes, soit environ 1 200 euros brut annuel de moins pour les femmes et l'écart continue à se creuser...

La FSU, qui se bat dans la Fonction publique pour que l'application du protocole de 2013 sur l'égalité femmes-hommes se concrétise, a demandé une nouvelle fois au gouvernement de faire appliquer les lois en matière d'égalité professionnelle et d'y dédier les moyens nécessaires. Elle ne se contentera pas d'un simple affichage dans la communication. Elle exige un plan d'ampleur pour lutter contre toutes les formes de violence et des dispositifs de prévention et d'éducation.

